



Grands parents /parents /enquête sociale

Par **sy135000**, le **27/01/2016 à 09:46**

bonjour,

suite a la conclusion enquête sociale demander par grands parents paternel, l'enquêtrice conclue :Au final, l'enquêtrice sociale conclut à un droit d'accueil des grands-parents paternels chez eux un week-end par mois, du vendredi soir au dimanche soir, une semaine en juillet, une semaine en août, 3 semaines durant les vacances d'été si vous deviez partir pour l'étranger. Et la saisie du juge pour enfants pour mesure assistée éducative judiciaire. Je reçois par mon conseil la copie de la conclusion enquête sociale faite par les G PARENTS. Ce jour les GP ne demandent plus la saisine au juge des enfants, mais si je reste dans mon département: la moitié des vacances scolaires paque, noel, été et tjrs 1 week end par, si je quitte le département ou une ville qui ne permet pas l'exercice ainsi demander du droit de visite ils demandent tt la moitié de tt les vacances.

VRAIMENT C EST UNE APPROPRIATION DE LEUR PTIT FILS TOTAL

donnez moi votre avis, j'ai vraiment besoin d'être éclairé

SACHANT Q MON FILS AGÉ DE 10 ANS A DIT A L'ENQUÊTRICE OK POUR 1 WEEK END PAR MOIS ET 2 SEMAINES ÉTÉ PAS PLUS